

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 11 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze janvier à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.

#### **Etaient présents:**

ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, OLIVIE Benoît, CANREDON Bénédicte, PORTIE Serge, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, MIRABEL Isabelle, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, PRADELS Michel, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine.

**Absents excusés :** VINEL Marylène, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, MOULY Caroline.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2021**

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 23 novembre 2021.

#### **Ajout d'une délibération à l'ordre du jour**

Le Conseil Communautaire autorise l'examen des délibérations suivantes :

- Marché pour l'enlèvement et le traitement des déchets de la déchèterie
- Versement de la subvention d'équilibre au Budget CIAS

#### **Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Président par le conseil communautaire**

Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties au bureau par le Conseil Communautaire :

- Commandes :
  - ✓ Sacs poubelle à l'entreprise TOUSSAC SAS pour un montant de 18 176.58 € TTC
  - ✓ Hébergement des données informatiques au SMICA : Cotisation annuelle 8 444 euros + 400 € de formation la 1<sup>ère</sup> année
  - ✓ Application informatique de suivi de la voirie à la société HELPILOT pour un montant de 19 446.16 € HT et la maintenance pour 3206.16 € par an

#### **Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Bureau par le conseil communautaire**

Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre des délégations consenties au bureau par le Conseil Communautaire :

- Création d'un poste de 5h/semaine pour les remplacements dans les écoles
- Création d'un poste d'agent de maîtrise à 19 heures/semaine

#### **Désignation d'un secrétaire de séance**

Kevin FRAYSSE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ( PLUi)**



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS Séance publique du Conseil de Communauté du 11 JANVIER 2022

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité:

**1 - de prescrire** l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal. Le futur PLUi couvrira tout le territoire communautaire

**2 – que cette élaboration a pour objectifs** de :

- Assurer un développement cohérent et équilibré des 8 communes, en tenant compte des objectifs de diminution de la consommation des espaces tout en en préservant le tissu bâti traditionnel et en leur donnant la possibilité d'extension et de développement maîtrisé
- Rechercher un développement équilibré et de qualité du territoire, entre urbanisation et sauvegarde des milieux agricoles, naturels et forestiers
- Conforter l'attractivité résidentielle du territoire et offrir aux habitants des possibilités diversifiées de parcours résidentiels, qualitatifs et durables
- Accompagner la structuration et le développement de l'offre touristique, culturelle et de loisirs
- Préserver et permettre le développement des activités agricoles
- Soutenir et accompagner le développement des entreprises du territoire qu'elles soient commerciales, artisanales ou industrielles
- Créer les conditions nécessaires à l'attractivité économique du territoire et à l'accueil de nouvelles entreprises qu'elles soient commerciales, artisanales ou industrielles
- Répondre aux besoins en termes d'équipements publics, de services, d'infrastructures, et concernant les déplacements, de manière globale et cohérente
- Mettre en valeur et préserver l'architecture et le patrimoine
- Protéger l'environnement, les espaces naturels, forestiers ainsi que les paysages
- Prendre en compte les enjeux de développement durable et de transitions, notamment ceux concernant l'énergie, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la qualité de l'air et de l'eau
- Prévenir les risques naturels et/ou technologiques ainsi que les pollutions et nuisances de toutes natures

**3 – d'arrêter les modalités de la collaboration** entre la communauté de communes et les communes membres définies lors de la conférence des maires qui s'est tenue le 7 décembre 2021 à savoir :

**\*Création d'un comité de pilotage du PLUi**

**\* Mise en place des groupes de travail**

**4 – de fixer les modalités de concertation** pendant la phase d'élaboration du projet associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées.

**5 – d'associer** l'Etat, en application de l'article L.132-10 du code de l'urbanisme, à l'élaboration du PLUi

**6 - de lancer** une consultation auprès des bureaux d'études pour réaliser les études nécessaires à cette élaboration

**7 - de donner** délégation au président pour signer tout contrat, avenant ou convention de

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS

### Séance publique du Conseil de Communauté du 11 JANVIER 2022

prestations ou de services concernant l'élaboration du P.L.U. Intercommunal ;

**8 - de solliciter de l'État**, conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la communauté de communes pour financer les frais matériels, d'études et de publication nécessaires à l'élaboration du PLUi ;

**9 - que les crédits** destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrites au budget.

#### Marché enlèvement et traitement des déchets

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a décidé d'attribuer les marchés ainsi qu'il suit :

<b>LOT 1</b> : Gestion des encombrants,	DECHETS SERVICES 12
<b>LOT 2</b> : Gestion du bois, papier, pneus, plastiques	DECHETS SERVICES 12
<b>LOT 3</b> : Gestion du verre	DECHETS SERVICES 12
<b>LOT 4</b> : Gestion des déchets verts	GAEC DES BELLES VACHES
<b>LOT 5</b> : Gestion des batteries	BOUDOU RECUPERATION
<b>LOT 6</b> : Gestion des déchets ménager spéciaux	CHIMIREC Massif Central
<b>LOT 7</b> : Gestion des déchets ferrailles	BOUDOU RECUPERATION

#### Décision modificative N°4 au budget principal

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité la décision modificative n° 4 au Budget Principal pour affecter des crédits supplémentaires au chapitre charges du personnel.

#### Décision modificative N°1 au budget annexe GEMAPI

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité la décision modificative n° 1 au Budget annexe GEMAPI pour inscrire les crédits nécessaires liés à l'atténuation de crédits.

#### Demande de subventions DETR – Maison de Santé

Les dossiers de demande de subvention DETR 2021 sont à déposer à la Préfecture pour le 15 février 2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- a approuvé :
  - Les travaux d'extension de la Maison de santé en vue de l'accueil d'un nouveau praticien.
  - les travaux de modernisation de la voirie,
- a approuvé les plans de financement correspondant
- a autorisé M. le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR 2022.

#### Avenant à la convention Pass Numérique

Le dispositif « pass numérique » est prolongé. Il y a lieu de poursuivre cet engagement et de signer l'avenant qui fixe notamment la contribution financière de la Communauté de Communes

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- s'est engagé au versement de la participation financière qui s'élève à 1 198.80 euros.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**  
**Séance publique du Conseil de Communauté du 11 JANVIER 2022**

- a autorisé M. le Président à signer l'avenant à la convention « Agir pour l'inclusion numérique » avec le Département

**Versement de la subvention d'équilibre au CIAS**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser le versement d'un montant de 100 000 euros au Budget CIAS, au titre de la subvention de fonctionnement 2021.

**Protection sociale des agents**

Il a été porté à la connaissance de l'assemblée délibérante des obligations en terme de participation à la protection sociale des agents pour le risque « prévoyance » et le risque « santé ».

\*\*\*